

**Communiqué de presse**

**Valorisation de la ressource forestière en Chablais  
Appel à projets « Hangars et plateformes bois »**

A travers le programme LEADER « Valorisation de la ressource forestière », le territoire s'est donné comme priorité de développer ses capacités à fournir du bois local et sec autant pour la production de bois énergie que pour la construction bois, en réponse à une demande toujours croissante.

**Dans le cadre de la « fiche action 1 : Développer l'amont de la filière bois », un appel à projets est lancé jusqu'au 15 mai 2018. Communes, collectivités, entreprises, groupements de propriétaires forestiers, scieurs, producteurs, chaufferies, cet appel à projets vous concerne.**



En effet, il vise à soutenir financièrement :

- La construction, la rénovation, l'extension, l'aménagement extérieur de plateformes et hangars bois énergie ;
- La construction, la rénovation, l'extension, l'aménagement extérieur de plateformes et hangars de stockage de grumes ;
- Le matériel afférent aux plateformes et hangars bois énergie, stockage de grumes.

Quels projets peuvent être soumis ?

---

Le projet devra obligatoirement être réalisé sur le territoire du SIAC (Communautés de communes du Haut-Chablais, du Pays d'Evian Vallée d'Abondance, Thonon Agglomération). Il pourra être porté par un acteur public, associatif ou privé.

Les projets portés par un maître d'ouvrage privé ou une commune doivent être conduits de manière concertée avec l'intercommunalité. De plus, pour bénéficier d'une subvention LEADER, le projet doit obligatoirement disposer d'un cofinancement public. Ainsi, un maître d'ouvrage privé, ne pourra pas prétendre à une subvention LEADER sur son seul autofinancement, il devra nécessairement solliciter l'aide financière d'une collectivité (commune, intercommunalité, département, région), d'un organisme public ou qualifié de droit public ou de l'Etat.

Le projet devra justifier d'au moins 30% de son approvisionnement en bois issus des forêts du Chablais. Une déclaration sur l'honneur et une traçabilité de cet engagement (sur une période de 5 ans) seront exigées.

## Comment ça marche ?

---

Tous les projets seront soumis à une sélection basée sur une grille de critères.

Les projets présentés devront justifier de leur qualité technique, économique, environnementale et sociale ainsi que de leur nature structurante pour la filière forêt-bois locale à l'échelle du territoire.

Diverses pièces constitutives devront être fournies. Les modalités de l'appel à projets sont consultables en ligne sur le site [www.siac-chablais.fr](http://www.siac-chablais.fr) – rubrique actualités.

## Quelle enveloppe globale ?

---

Une enveloppe financière est réservée à cet appel à projets pour un montant global de 450 000 € de fonds européens FEADER.

---

### **Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais**

2, av. des Allobroges - Square Voltaire - BP 33

74201 Thonon-les-Bains Cedex

Tél. : 04.50.04.24.24

Courriel : [communication@siac-chablais.fr](mailto:communication@siac-chablais.fr)

[www.siac-chablais.fr](http://www.siac-chablais.fr)

